



FESTIV'ARLES
Maintenance et Traditions

REGLEMENT GENERAL JOURNEE COURSE DE SATIN 2021

Dimanche 11 Juillet 2021 – Manade Jacques Bon – Le Sambuc 13200 ARLES

1. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organise, dans le cadre de la manifestation de la Course de Satin, le Concours de ferrade le matin, le Concours de maniabilité enfants (de 6 à 12 ans), la Course de la Taïolo, la Course du Péu Blanc, la Course de Satin.
2. Les animaux présentés devront être munis de leur carnet et à jour de leurs vaccinations. Ils devront également être munis d'une puce électronique. Il sera demandé au propriétaire de présenter la responsabilité civile de l'animal.
3. Pour chaque inscription, le cavalier devra être accompagné de sa monture. Dans le cas contraire, il ne pourra participer aux différentes courses.
4. Un contrôle vétérinaire sera effectué lors de l'arrivée des chevaux. La présence du vétérinaire est demandée sur toute la journée.
5. Tout animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse sera refusé. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre des organisateurs en cas de maladie contractée par les chevaux lors de leur présentation à la manifestation.
En cas d'épidémie, la manifestation serait purement et simplement annulée.
6. En cas d'accident survenu ou de maladie contractée au cours du séjour des chevaux sur le site de la manifestation, les soins seront à la charge du propriétaire de l'animal.
7. Un emplacement spécifique sera réservé au stationnement des chars et des vans. Pour éviter le désordre, il est recommandé de respecter les emplacements prévus.
8. Les éleveurs seront chargés de l'entretien général et de la garde des animaux.
9. Toute responsabilité pouvant résulter du transport des chevaux et de leur présence sur les lieux de l'exploitation, demeurera à la charge du propriétaire qui aura à assumer leur garde ou la déléguer à un tiers ou à son personnel, étant précisé qu'en aucune manière les organisateurs n'auront une obligation de garde des chevaux présentés.
10. Des explications sur ce règlement seront éventuellement adressées aux intéressés qui en feraient la demande.
11. Seront associés à la manifestation des exposants (selliers, fabricants de vans, fabricants d'aliments pour chevaux, artisans, etc...), qui seront installés sur le site.
12. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions ne demande pas de droit d'inscription.
13. L'accueil du public se fera à partir de 8 h jusqu'à la fin de la manifestation sur le parking matérialisé à cet effet.
14. Les membres du jury auront les connaissances requises pour chaque course et pour le concours de ferrade.
15. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours.
16. Liste des prix par course en annexe jointe.